

SHALSHELET NEWS



La Parole du Rav Brand

La Paracha interdit au Cohen de toucher un mort et de se rendre impur, sauf pour l'enterrement de sa proche famille. Le Cohen Gadol ne se rendra lui, jamais impur, pas même pour ses parents. Montrer un signe de chagrin et de deuil serait une profanation du Nom de D-ieu : « Ils n'arracheront pas les cheveux de leur tête..., ne feront point d'indes dans leur chair..., et ne profaneront pas le nom de leur D-ieu ... Le Cohen Gadol ...ne laissera pas ses cheveux pousser (comme les autres endeuillés) et ne déchirera point ses vêtements. Il n'ira vers aucun mort, il ne se rendra point impur, ni pour son père, ni pour sa mère... Il ne sortira pas du sanctuaire et ne profanera point le sanctuaire de son D-ieu, car il porte sur lui la couronne Divine en forme d'huile d'onction », (Vayikra 21,1-12). En quoi le Cohen Gadol profanerait-il le Nom de D-ieu en montrant son deuil?

En fait, le contact avec un mort éveille tristesse et amertume et rappelle à l'homme sa fragilité, la faute d'Adam et toutes les fautes humaines. Cette peine et souffrance peuvent entraîner le découragement et le désespoir. Cependant, l'homme n'est pas seul dans son chagrin. Si on pourrait ainsi dire, par solidarité, D-ieu souffre avec lui. Un criminel lapidé et pendu sur l'arbre n'y passera pas la nuit ; il sera enterré le jour même, car D-ieu souffre avec l'homme : « Son cadavre ne passera point la nuit sur le bois ; tu l'enterreras le jour même, car un pendu est une souffrance pour D-ieu », (Devarim 21,23). La Michna commente ce verset ainsi : « Lorsque un homme souffre, D-ieu dit : J'ai mal à la tête, J'ai mal au bras. Si D-ieu souffre du sang des mécréants qui est versé, à plus forte raison pour le sang des hommes intègres », (Sanhedrin 46a). Ainsi, après la traversée de la mer, les anges désirèrent Le louer, mais Hachem s'y opposa : « Mes créatures (les égyptiens) se noient dans la mer, et vous désirez chanter ? », (Sanhedrin 39b). Mais, si la souffrance et la mort de l'homme le font souffrir, pourquoi D-ieu ne les supprime pas ? Car il est nécessaire et bon pour l'homme d'expier ses fautes, et les sanctions dissuadent les gens de fauter.

Mais la souffrance et la mort ne sont d'actualité que dans ce monde, et pas dans l'autre monde : « Ce monde ne ressemble pas au monde futur. Dans ce monde, pour une

bonne nouvelle, l'homme remercie D-ieu en disant : "Baroukh hatov véhaméti", "Béni soit Celui qui est Bon et qui fait du bien", et pour une mauvaise nouvelle on dit : "Baroukh Dayan Haéméth", "Béni soit Le Juge Juste". Par contre, dans le monde futur, on dira uniquement "hatov véhaméti", car il n'y aura plus de mauvaises nouvelles », (Péssahim 50a).

En fait, devant D-ieu se trouvent simultanément deux situations : le présent et le futur ; s'il souffre en observant les entorses dans le monde présent, Il est plein de joie éternelle en contemplant le monde futur. Pour cette raison, bien que les anges ne purent chanter, les juifs l'ont fait ! Car, comme Rachi (Chémot 15,1) rapporte, l'hymne qu'ils chantèrent est celui qui sera chanté à la résurrection des morts, où il n'existera plus, ni mort ni souffrance. D-ieu a justement montré aux juifs le futur, où les mécréants, les égyptiens indus, ont déjà expié leurs fautes. Les anges par contre, n'atteignent pas le niveau que les juifs atteignent dans le futur (Rachi, Bamidbar 23,23), alors D-ieu les a empêchés de chanter.

Ainsi, ce n'est qu'en regardant de loin les événements de ce bas monde que D-ieu éprouve de la peine, mais devant Lui, ne s'y trouvent que joie et jubilation. Lorsque David a monté l'Arche Sainte à Jérusalem, il organisa pour les Lévi'im une chorale, où ils chantaient ce que nous disons le matin dans Hodou : « La majesté et la splendeur sont devant Sa face, la force et la joie sont dans Sa demeure », (Divré Hayamim 1, 16,27). « Les Cohanim sont zérim », (Chabbat 20a) ; ils Le servent dans « Sa demeure » avec empressement, vivacité et fougue. Etant dans la demeure de D-ieu, les Cohanim apercevaient de loin la résurrection des morts et la félicité qui y règnera ; cela les remplissait d'allégresse, enthousiasme et gaieté. Le contact avec un mort affecterait alors leur joie. Le Cohen Gadol s'abstiendra de montrer tout signe de chagrin et de deuil, même à l'occasion du décès de son père ou de sa mère, car il est censé discerner l'achèvement du plan Divin : la résurrection des morts. En s'attristant, les gens penseraient alors, que l'histoire du monde se terminerait sinistrement, ce qui serait une profanation de Son Nom.

Rav Yehiel Brand

Haftara

La paracha débute en énumérant les lois essentielles que les Kohanim se doivent d'observer. Dans la haftara, le prophète Yehezkel, qui était lui-même Cohen, expose les lois et tâches des prêtres qui serviront dans le 3ème temple. Le premier verset nous apprend que seuls les Cohanim qui descendent de Tsadok HaCohen seront en droit d'accomplir la avoda dans le futur Beth Hamikdash. Tsadok, issu de la lignée d'Elazar fils de Aaron HaCohen, fut le premier à exercer la fonction de Cohen Gadol dans le temple du Roi Salomon.

A la lecture de la Haftara, nous remarquons des contradictions apparentes avec certaines lois ordonnées par la Torah :

* Les vêtements sacerdotaux devront être composés uniquement de lin (sans mélange de laine)

• Interdiction pour un Cohen de se marier à une veuve à moins que son premier mari ne soit lui-même un Cohen (permis par la Torah)

* Tous les cohanim, y compris ceux qui ne pourront pas faire la avoda seront soumis à l'interdiction de boire du vin.

Certains commentateurs expliquent qu'à l'avenir, les Cohanim jouiront d'une position élevée, presque du même ordre que les Cohanim Guedolim.

Le prophète signale une tâche supplémentaire incombant aux Cohanim, celle d'enseigner la Torah au peuple. Il rappelle aussi la mitsva des Cohanim de consommer les sacrifices, permettant ainsi au fauteur d'être totalement pardonné.

Enfin, le prophète promet que « la bénédiction reposera sur ta maison » dans la mesure où les Bné Israël offriront tous les cadeaux sacerdotaux : les prémices des fruits, la térouma et en particulier la hala prélevée sur la pâte.

C.O.

Chabbat
EMOR

13 Mai 2017

17 Iyar 5777

E : 21H04

S : 22h22

Horaires pour la région
parisienne

Vérifier l'heure d'entrée de
Chabbat dans votre
communauté

N°29

Annonces

Tous les Chabbat matin : Office
spécial jeunes à 9h30 suivi de
plusieurs chiourim jusqu'à 12h30
au Beth Ménaheem, 22 Avenue
du 8 Mai 1945, 95200 Sarcelles.

Pour aller plus loin...



- 1) Le Cohen peut s'impurifier pour les 7 proches, pourquoi la Torah énumère en premier la mère avant le père? (21,12)
- 2) Le Cohen Gadol ne pourra s'impurifier pour aucun proche, pourquoi la Torah répète-t-elle ensuite qu'il ne pourra pas s'impurifier pour son père ou sa mère? (21,11)
- 3) Pourquoi ne récite-t-on pas Chéhé'héyanou sur le compte du omer?
- 4) La Torah juxtapose les fêtes avec la Paracha de la Ménora, quel est le lien?

Pour toute information
Shalshet.news@gmail.com



Halakha de la Semaine

Celui qui fait la bérahka de Haets sur une pomme et décide finalement de consommer une poire, sa bénédiction est-elle valable ?

On ne recommencera pas la bérahka.

(Halikhot Olam page 87 et Or letzion page 122 au nom du Choul'han aroukh Siman 206,5).

Cependant, les achkénazim ont pour usage de suivre le Michna Beroura (206,22 au nom de certains A'haronim) qui pense que cela s'applique uniquement si on n'a pas encore terminé de manger le premier fruit.

Cependant, si le second fruit est plus important que le premier, soit du fait qu'il s'agit d'un fruit que l'on préfère ("Haviv") soit du fait qu'il s'agit de l'un des 7 fruits par lequel la terre d'Israël a été louée. On devra alors réciter de nouveau la bénédiction sur ce second fruit (excepté celui qui est invité).

[Beth Yossef siman 206 et 211 au nom du Rachba qui estime qu'il n'est pas logique qu'un fruit moins important puisse acquitter de sa bénédiction "bedereh gréda"= au passage ; un fruit plus important à moins d'en avoir eu l'intention explicite. Tel est l'avis retenu par le Ben Ich Haï balak 97; Michna Beroura 211,32 Halikhot olam ; Or Letsion à l'encontre du kaf hahayim 206,39]

Toutefois, à priori lorsque l'on s'installe pour prendre un repas (ou même un goûter) ou s'efforcera pendant la bénédiction de penser à acquitter tous les aliments ou boissons qu'on mangera ou boira par la suite, afin de ne pas entrer dans les discussions des décisionnaires. -Tiré du livre de Rav Barouk (page 222/223)

David Cohen

Comprendre Rachi

Vayikra 19,3: " Un homme, sa mère et son père vous craindrez et mes Chabbat, vous garderez".

Rachi explique: La Torah a juxtaposé la crainte du père avec l'observation du Chabbat pour t'apprendre que bien que tu sois astreint à craindre ton père, s'il te dit de transgresser le Chabbat, tu ne dois pas l'écouter.

Les commentateurs demandent: Nous savons pourtant, que si le père demande à son enfant de transgresser n'importe quel interdit de la Torah, il ne doit pas l'écouter. La Torah aurait donc dû juxtaposer la crainte du père à un interdit moins important et on aurait déduit que si l'enfant n'écoute pas son père pour un "petit" interdit, il ne transgressera pas non plus le Chabbat pour satisfaire son père.

Ils répondent: Pour montrer à l'homme l'importance de la Mitsva de respecter ses parents, la Torah a juxtaposé l'interdit de Chabbat avec ce dernier, afin que l'homme fasse cette démarche. Si la Torah a juxtaposé ces deux interdits, cela voudrait dire qu'il aurait été possible de s'imaginer qu'il faille transgresser Chabbat à la demande des parents? Cela témoigne de l'importance portée au respect des parents.

Mordékhai Zerbib

Réponses Enigmes N°28 – A'haré Mot - Kédochim

Enigme 1:

Il s'agit du Nom. Car il n'y a rien dans ce monde qui n'ait un nom propre qui le caractérise. Imré Bina (Bèn Ich 'Haï)

Enigme 2 : Il s'agit du cas où l'on se présente à la fin de la Sé'ouda (pour une raison ou une autre). Et cela, pour des raisons de manque de nourriture (il n'en reste plus parce que tout a été consommé par les autres invités, par exemple), et cela mettrait mal à l'aise celui qui a organisé la Sé'ouda (Biour Halakha Ora'h 'Haïm chap. 179 alinéa 19).

Aire de jeu

Charade / Paracha

Mon premier fournit les glaciers même en été.
Mon second est un autre terme pour fatigue.
Mon troisième est un synonyme de choqué ou surpris.
Mon dernier est une note de musique.
Mon tout ne se consomme pas même avec modération.

Jeu de mots

Il paraît que la couronne de César (n') était colorée.

Devinettes

- 1) Mon père est Cohen mais j'ai néanmoins le droit de m'impurifier pour les morts. Qui suis-je? (21,1 Rachi)
- 2) Etant Cohen, je suis astreint à ne pas m'impurifier pour les morts, mais je ne peux néanmoins pas travailler au Beth Hamikdash. Pourquoi?
- 3) Parmi les défauts disqualifiant le Cohen de travail au Beth Hamikdash, l'un d'eux ressemble à une fête? (21,13)
- 4) Je suis le seul arbre où cohabitent les jeunes et vieux fruits. Qui suis-je?
- 5) Quel est le jour propice pour prier afin d'avoir un bel Etrog à Soukot?

Enigmes du Ben Ich Haï

Enigme 1:

Quelle est la femme qui avait 11 beaux-frères et une belle-soeur ?

Elle n'a eu que deux enfants !

Elle a grandi chez le ministre d'un roi non-Juif !



Enigme 2:

Le Aboudraham rapporte qu'il y a 6 mitsvot dont la Bérahka doit se réciter debout. Lesquelles?

Réponses aux Questions

- 1) **Le Even Ezra** répond: De manière générale, l'homme vit plus longtemps que la femme. Il risque donc de s'impurifier en premier pour sa mère.
- 2) **Rachi** rapporte la Guémara (Nazir 48a): "C'est précisément pour ses proches que le Cohen Gadol ne s'impurifiera pas, il pourra néanmoins s'impurifier pour un mort se présentant à lui, qui n'a personne pour l'enterrer.
- 3) **Le Rachba** explique: Cette Mitsva éveille en nous de la peine, car elle nous rappelle que nous n'avons plus la possibilité d'offrir la Min'ha du Omer au Beth Hamikdash.
- 4) **Le Panéa'h Raza** explique: C'est pour nous apprendre que de la même manière que c'est l'huile d'olive qui fut choisie pour allumer la Ménora, il est une meilleure Mitsva d'allumer les Nérot de Chabbat et des fêtes avec de l'huile d'olive.

La Paracha en Résumé

- La Paracha évoque plusieurs lois concernant les Cohanim et le Cohen Gadol.
- Elle parle ensuite de l'impureté et des défauts touchant les Cohanim et des statuts des Cohanim par rapport à la nourriture.
- Quels défauts pénalisent les animaux d'être offerts sur le Mizbéa'h.
- Il y a ensuite la Paracha des fêtes que nous lisons lors de Pessa'h et Soukot.
- La Torah nous apprend des lois au sujet de la Ménora et des 12 pains.
- Pour conclure cette Paracha riche en Mitsvot, nous trouvons des lois basiques d'un homme envers son ami.

Question à Rav Brand

Comment comprendre le Rav qui raconte que le Olam Haba est inversé, et l'histoire du simple juif, assis aux côtés d'un grand Rav parce qu'il a fait un grand Kiboud Av Vaem?

Peut-être pensez-vous à cette Guémara: « Yossef, le fils de Rabbi Yéhochoua tombait dans le coma ; quand il se réveilla, son père demandait : "Qu'as-tu vu (de l'autre monde) ?" Il a dit : "J'ai vu un monde à l'envers ; ceux qui sont (assis) ici en haut, (respectés grâce à leurs richesses), sont (dans l'autre monde) assis en bas, et ceux qui sont (assis) ici en bas (les pauvres qui sont méprisés ici), sont (dans le monde futur assis) en haut." Il (le père) dit : "Tu as vu un monde correct." Il (le père) demanda : "Et nous (les sages), comment tu nous as vus ?" (Le fils répond) : "Comme nous sommes respectés ici, nous sommes aussi respectés en haut ; et j'ai entendu dire : heureux celui qui vient ici avec son étude dans sa main, et j'ai entendu dire : personne ne peut rentrer dans l'entourage des martyrs." De quels martyrs s'agit-il ? De Rabbi Akiba et de ses pairs ? Mais bien-même qu'ils ne soient pas morts comme martyrs,

personne ne peut les approcher (du fait qu'ils étaient des sages supérieurs) ? (En fait, il ne s'agit que) des martyrs de Loudkiah », (Baba Batrah 10b). « La fille de Trajan fut assassinée, et l'empereur accusait les juifs. Il décidait alors d'anéantir tous les juifs de Loudkiah. Loulainous et Papainous, deux frères juifs, allèrent chez l'empereur et s'accusèrent eux-mêmes du meurtre ; ils furent tués et les juifs de la ville furent épargnés », (Ta'anit, 18b). Je pense que la Guemara est claire ; je ne vois pas en quoi elle aurait besoin d'un éclaircissement spécial. Quant à l'histoire du simple juif qui serait assis aux côtés d'un grand Rav parce qu'il a fait un grand Kiboud Av Vaem, peut-être pensez-vous au « Sédér Hadorot » de Rav Yehiel Hailprine de Minsk (1660-1746), qui rapporte une longue histoire avec plein de détails (ce qui indique qu'il s'agit d'une histoire consignée tardivement, peut-être romancée sur la base d'un Midrach ancien) : « Rabbi Yéhochoua ben Alam a vu plusieurs fois se dire dans le rêve : réjouis-toi, car toi et Nanas le boucher serez ensemble au Gan-

Eden..., le boucher raconta au Rav : Mes parents âgés ne peuvent plus se tenir sur leurs pieds ; je les habille, leur donne à manger et les lave tous les jours. Rabbi Yéhochoua l'embrassait alors et disait: je suis heureux de pouvoir me trouver avec toi dans le monde futur ».

Voici les paroles du Rambam : « Chaque homme a des mérites et des fautes ; celui dont les mérites surpassent les fautes est un tsadik. Celui dont les fautes surpassent les mérites est un racha ; et celui dont les fautes et les mérites sont équivalents est un homme moyen... . Le compte n'est pas basé sur le nombre de mérites et de fautes, mais sur leur importance : certains mérites équivalents à plusieurs fautes, comme il est dit : 'car en lui se trouvait quelque chose de bien', et certaines fautes équivalentes à plusieurs mérites, comme il est dit : 'Mais un seul péché gâte beaucoup de bien'. Le compte n'est effectué que selon la sagesse du D-ieu, Qui connaît. Lui sait comment mesurer les mérites aux fautes », (Rambam, Téhouva 3, 1-3).

Rav Yehiel Brand

Comprendre sa Tefila

Après avoir récité Kadich, nous poursuivons la Tefila avec le texte de "hodou" (les Achkénazim ont l'habitude de le dire après "baroukh chéamar"). Le Rav Pinkous nous enseigne que le but des versets mentionnés est d'écarteler les forces négatives qui nous empêchent de servir Hachem et de permettre Son dévoilement. De ce fait, les sages de la grande assemblée ont inséré des versets qui auront pour but de prodamer Sa grandeur: "Hodou l'Hachem kir-ou bichmo, hodiou baamim alilotav" (Rendez grâce à l'Eternel, proclamez Son nom, Faites savoir parmi les peuples Ses hauts-faits); "Si'hou békhol nifléotav" (Racontez toutes Ses merveilles); "Sapérou bagoyim kévodo" (Racontez aux peuples Son honneur). Ensuite, nous récitons le paragraphe "Kel nékamot Hachem, Kel nékamot hofia, hinassé chofet haarets..." (Hachem, D. des vengeances, D. des vengeances apparais, Elève-Toi ô juge de la terre...). Le terme "nékama" (vengeance) prend le sens ici de venger l'honneur de Hachem, c'est-à-dire la destruction de ces forces du mal et le dévoilement du Nom Divin. Enfin, nous concluons "hodou" par le chapitre 30 du livre Tehilim, "Aromimkha Hachem ki dilitani, vélo sima'hta oyvay li" (Je T'exalterai Hachem car Tu m'as élevé et Tu n'as pas réjoui mes ennemis". Ce texte parle de la louange que David hamélekh adressa à Hachem lorsqu'il apprit que son fils Shlomo fut désigné pour construire le premier Beit Hamikdash. En effet, en raison du fait que David tua Ouri, le mari de Batshéva, afin de se marier avec cette dernière, il pensait que sa démarche n'était pas appréciée par Hachem. Mais lorsqu'il réalisa que le fils issu de cette union (Shlomo), fut choisi pour construire le Beit Hamikdash, David fut extrêmement heureux. En raison de la grande importance de "hodou", le Rav Pinkous recommande donc de ne pas sauter ce texte, d'autant plus que le Choul'han Aroukh (52,1) tranche que nous devons réciter l'intégralité de la Tefila, sans sauter aucune des parties qui la compose.

Yehezkel Taïeb

Pirké Avot

Une expression revient très fréquemment dans Massékhet Avot : הוא היה אומר "il disait". Certains y voient une allusion הוא היה אומר שהוא אומר "il était ce qu'il disait". Car pour se permettre de faire des leçons de morale et surtout pour que le message soit accepté et intégré par celui à qui il s'adresse, il est essentiel que l'auteur soit à la hauteur de l'enseignement qu'il veut transmettre. Voici un commentaire de Rav Guershon Cahen zatsal (directeur de la Yéchiva d'Aix les Bains et bras-droit de Rav Chajkin zatsal) dont la vie en était l'illustration parfaite. Il avait l'habitude d'expliquer la michna que nous lisons tous les matins dans chaharit: Yéhouda ben Téma disait: "sois audacieux comme la panthère...et fort comme le lion afin de faire la volonté de ton Père qui est dans le ciel." Le Tana fait-il une métaphore en nous enjoignant à donner le meilleur de nous-même où faut-il prendre la michna à la lettre ?

Rachi dans péssahim 112a exprime dans son langage le hidouch contenu dans cette michna: "renforce-toi dans la mitsva et fais plus que ce que tu es capable de faire." On voit donc, disait Rav Guershon, que Rachi comprend la michna au sens littéral et que tout Juif se doit donc d'être aussi fort que le lion.

Mais comment est-ce possible? demande Rav Guershon avec force! Comment peut-on exiger du juif de dépasser ses capacités ? Quel sens cela a-t-il de demander à quelqu'un de faire une chose qui n'est pas en son pouvoir ?

En réalité, cette question est basée sur une erreur d'approche. Lorsqu'un homme se voit confier une mission, il va naturellement sonder ses capacités afin d'estimer s'il sera en mesure ou non de l'accomplir. Ce comportement n'a rien de répréhensible, au contraire, agir ainsi dénote un sens des responsabilités. Cependant, en matière de mitsvot, il en va autrement.

Lorsqu'un juif a l'occasion de réaliser une mitsva, si celui-ci se met à mesurer ce dont il pense être capable, et à conditionner l'acceptation de la mitsva au résultat de ses conclusions, alors il commet une erreur. Parce que réfléchir ainsi, c'est s'imaginer que la réalisation de la mitsva dépend de nous seuls, et c'est donc oublier que nous dépendons de Celui qui nous a fixé comme raison d'être le kiyoum hamitsvot.

On verra alors certaines personnes refuser purement et simplement une mitsva, car selon leurs calculs "carrés", elles n'en seront pas à la hauteur. Ou d'autres personnes, déjà engagées dans une mitsva, sentant la difficulté augmenter, capituleront par anticipation.

En effet, elles savent qu'elles seront sous peu dépassées, et qu'elles n'en pourront plus, autant baisser les bras... Et c'est alors que Rav Guershon s'exclame de tout son être : "LE JUIF, LORSQU'IL N'EN PEUT PLUS, C'EST LÀ QU'IL PEUT LE PLUS." Il ne faut jamais oublier que malgré les apparences, l'être humain n'est pas autonome mais dépend de Hakadoch Baroukh Hou qui l'anime et renouvelle ses forces à chaque instant.

La promesse nous est donc faite, que si on Lui fait confiance, que l'on tient bon dans la réalisation de la mitsva, au moment où l'on se sentira épuisé et dépassé, on bénéficiera d'une aide du Ciel qu'on ne soupçonnait pas et qui nous permettra de mener notre mission à son terme. Particulièrement à cette période qui relie pessah à chavouot, durant laquelle le Ari Hakadoch affirme que "les fenêtres du ciel sont ouvertes", cet enseignement nous donne des ailes et le courage de nous dépasser dans notre préparation à recevoir la Torah.

Mikhaël Uzan



La Force de la Parole

Avant de citer les différentes fêtes de l'année juive, la Torah introduit en disant : « Elé moadé H. mikraé kodech acher tikréou otam bémoadam... » Voici les fêtes de Hachem que vous nommerez... Il incombe au Beth Din la responsabilité d'établir le calendrier et donc les fêtes.

La Michna raconte dans Roch Hachana (25a), deux histoires sur le témoignage concernant la nouvelle lune. La première anecdote implique 2 témoins rapportant avoir vu la précédente lune un matin à l'Est et la nouvelle, le soir même à l'Ouest. Sachant que c'était techniquement impossible, (car il faut au moins 24h entre les 2 lunes), Rabbi Yohanan Ben Nouri invalida ces 2 témoins. Pourtant, lorsqu'ils arrivèrent à Yavné, Rabban Gamliel accepta leur témoignage. Le second épisode relate l'histoire de 2 témoins qui ont vu la nouvelle lune un soir, mais qui ajoutent ne plus l'avoir vue le lendemain. Rabban Gamliel accepta leur témoignage

alors que Rabbi Dossa Ben Hourkinas le refusa en argumentant qu'il est impossible de témoigner qu'une femme a accouché mais que le lendemain elle est enceinte. Sous-entendant que s'ils avaient réellement vu la nouvelle lune un soir, ils auraient dû la voir également le lendemain. Rabbi Yéhochoua, quant à lui, prit position pour Rabbin Dossa et invalida le témoignage repoussant par là, d'un jour, la date du nouveau mois.

Cette histoire se passant un mois de Tichri, la discussion avait comme conséquence majeure la fixation de la date de Kippour. Ne voulant pas créer de division dans le peuple, Rabban Gamliel imposa à Rabbi Yéhochoua de venir chez lui le jour qu'il considérait comme étant Kippour avec son bâton et sa bourse. Rabbi Akiva trouva Rabbi Yéhochoua très peiné de cette décision car il était convaincu de son point de vue. Rabbi Akiva le rassura avec notre verset en disant puisque Rabban Gamliel, le Nassi, a tranché, la

Halakha suit son opinion même si cela ne devait pas être ainsi.

Nous voyons donc que Hachem a donné cette force à la parole de l'homme de fixer le nouveau mois, acceptant de « suivre » la décision du Beth Din. Il en est de même lorsqu'il faut ajouter 1 mois à l'année pour la rendre Méhoubérete, la décision dépend uniquement de l'appréciation du tribunal.

Mais en réalité, cette faculté donnée à l'homme dépasse le cadre du calendrier. En effet, tous les changements physiques qui s'opèrent chez l'enfant à 3 ou 13 ans, suivront également les décisions rabbiniques car, en modifiant les dates, ils modifient également les dates d'anniversaire.

Ainsi, l'homme fixe par sa parole et Hachem plie la nature en fonction des choix de ce dernier.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphael Ben Yossef Samama

Cinq français étudiant ensemble en Israël, décident un soir, de se rendre au Kotel, afin d'y prier pour la réfova chéléma d'une connaissance. Concentrés dans leurs tehilim, ils ne sentent pas le temps passer. Lorsqu'ils voient l'heure, il est déjà tard et il n'y a malheureusement plus de bus. Ils décident donc de commander un taxi. Après plusieurs tentatives auprès de plusieurs chauffeurs, aucun n'accepte cinq passagers. Embêtés et ne pouvant restés bloqués ici toute la nuit, ils ont l'idée de cacher le plus petit d'entre eux, dans la valise qu'ils ont emportée. Yossi, à peine caché, un taxi s'arrête et accepte de les raccompagner jusqu'à Natanya pour 200 Shékels. Contents et fiers de leur stratagème, ils en rigolent durant toute la route, en faisant bien attention de ne parler qu'en français. En effet, ils ne s'imaginaient pas que Nétanel le chauffeur, est lui aussi un ancien français, qui a tout saisi de leur discussion. Nétanel réfléchit rapidement et conçoit un plan afin de leur faire payer le cinquième passager. Arrivés à destination, les quatre copains descendent de la voiture et se dirigent vers le coffre pour récupérer leur valise. Nétanel, ayant un plan diabolique, donne un grand coup d'accélérateur et s'enfuit avec la valise. Ils essayent furtivement de le rattraper mais abandonnent très rapidement cette idée. Une fois éloigné, Nétanel s'arrête, ouvre son coffre et déclare à la valise: "je n'ouvrirai la valise, que si tu me payes une course entière, c'est-à-dire 200 Shékels, puisque vous auriez dû commander un

second taxi normalement". Yossi, comprenant qu'il s'est fait attraper, répond à travers la valise, qu'il accepte de poser la question à un Rav et qu'il agira d'après l'avis de la Torah.

Combien devra payer Yossi ?

Le Choul'han Aroukh (h"m 363,6) nous enseigne: Celui qui habite dans la maison de son ami qui n'était pas faite pour être louée, sera patour de lui payer un loyer, puisqu'il profite alors que son ami ne perd rien. Mais si le fait d'y habiter, entraîne une quelconque perte au propriétaire, il sera alors tenu de lui payer un loyer complet. On pourrait penser qu'il en serait de même dans notre cas, où Yossi profite de la voiture, en entraînant une perte (d'essence) à Nétanel.

Rav Zilberstein explique que dans notre cas, on ne peut considérer que Yossi a profité de la voiture, car le profit n'était pas "normal" et complet. Il a souffert lors de ce voyage et s'est même mis en danger. Vis-à-vis de la perte qu'il a occasionnée à Nétanel, on ne peut pas le rendre 'hayav d'un trajet, puisque personne n'accepterait de payer pour voyager ainsi. Il en sera de même pour l'essence en plus, il ne sera pas 'hayav de la rembourser, puisque tout client a le droit de charger le coffre d'un taxi d'un poids normal. Il sera toutefois bon que Yossi paie à Nétanel le prix du bus d'un trajet semblable à celui-ci, du fait qu'il a quand même profité d'être arrivé à destination.

Haim Bellity

A la Rencontre de Nos Sages

Le Aroukh

Né à Rome (Italie) en 1030, Rabbi Nathan ben Ye'hiehl eut peu d'inclination à suivre son père dans l'érudition. Il préféra plutôt faire carrière dans les affaires. Mais rapidement, ce monde-là le déçut au point qu'il se décida finalement à voyager à travers le monde pour parfaire ses connaissances auprès des grands maîtres de son temps tel que Rabbi Moché Hadarchane de Narbonne (France). Avec ses deux frères, il prit la tête de la Yéshiva de Rome, laquelle attirait de nombreux élèves, et recevait de beaucoup de pays une abondante correspondance adressée « Aux Trois Gueonim de la Maison de Ye'hiehl ». Même le célèbre Rachi demanda leur avis en matière de Halakha. Quelque temps après, un grand malheur frappa Rabbi Nathan : 4 de ses 5 fils moururent d'une étrange maladie. Il trouva sa consolation dans l'étude et dans sa générosité perpétuelle au service de la communauté juive de Rome : il institua des organisations sociales, des caisses de prêts, des soins médicaux, des abris pour les indigents et construisit un nouveau mikvé et une belle synagogue. En 1101, Rabbi Nathan acheva son œuvre monumentale, l'« Aroukh », résultat d'environ 35 ans de travail ininterrompu. L'Aroukh est un dictionnaire encyclopédique couvrant toute la période post-biblique des écrits hébraïques et araméens des grands maîtres. Grâce à l'Aroukh, beaucoup de citations et d'extraits de la littérature passée furent sauvés de l'oubli auquel les vouait fatalement la perte des originaux. Familier des sciences et linguiste éminent, Rabbi Nathan put expliquer les mots et passages les plus difficiles du Talmud, des Midrachim et de certains Targounim qui, autrement, seraient restés entourés de mystère pour nous. Aussitôt terminé, l'Aroukh fit l'unanimité et fut rapidement utilisé par la plupart des commentateurs de la Torah (Rachi, les Tossafistes, etc.) ainsi que par les juristes juifs et les grammairiens. Aujourd'hui encore, c'est un ouvrage de référence pour l'étude de la Torah. Rabbi Nathan ben Ye'hiehl décéda en 1106, à Rome.

Charade N°28 – A'haré Mot - Kédochim

Chat – At - Nez

שבת שלום

David Lasry